



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Section Guadeloupe
Mail: snpes971pjj@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

PàP, le 10 septembre 2018

BONNE RENTREE A TOUTES ET TOUS !

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et poursuivrons nos actions à vos cotés pour revendiquer des conditions de travail décentes !

L'année écoulée a été marquée par un **Management Anxiogène** qui a accentué la dégradation des conditions de travail de tous les personnels sur le territoire. Citons quelques exemples :

- Intimidations, pressions, harcèlement auprès des agents, le plus souvent administratifs pour appliquer la note du 26 février 2018
- Dévaluation et évaluation hors délai des CREP
- Suppression de la prime de la vie chère pour les agents malades et se déplaçant en France
- Lettre de dénonciation envers les collègues demandées à certains par la hiérarchie
- Multiplication des procédures de contrôles d'arrêts de travail
- Réorganisation brutale sans concertation, sans préalable de la mission HD
- Mise en œuvre d'une « expérimentation sauvage » orchestrée par la DT en lieu et place d'un CTT sur la restructuration du STEMOI (**CTT que le SNPES a obtenu par la suite**)
- Non respect des procédures en matière de dialogue social, et passage en force systématique pour valider le projet de service STEMO, la restructuration du STEMOI..
- Non respect de la Charte territoriale validée au CTPR du 15 mai 2002, base de l'organisation du temps de travail selon accord ARTT de 2000

Dans ces conditions, force est de constater que **nous sommes bien éloignés d'une PJJ promotrice de santé et bien-être au travail.**

Il serait intéressant de savoir publiquement ce que pense la médecine de prévention de cette administration (PJJ Guadeloupe) qui a vu de nombreux agents venir en consultation durant ces derniers mois !

Nous avons obtenu que le **projet de service du STEMO soit retravaillé avec les personnels.** La DIR a établi un calendrier où 3 séances de travail sont programmées à compter de septembre.

Nous avons **soutenus et accompagnés les personnels de l'hébergement dans l'exercice de leur droit de retrait** pour la sécurisation des locaux de l'EPEI du Lamentin. Le CHSCTD qui s'est réuni en urgence n'a pas émis d'avis sur l'existence du danger grave et imminent (OS non présents) mais a mis en lumière les nombreux dysfonctionnements matériels et organisationnels de l'établissement.

A l'audience du 13 juillet, concernant **l'organisation du temps de travail, le Directeur interrégional persiste à dire que le travail doit être fait sur 10 demi-journées et fera des propositions d'ouverture en concertation avec la DT. Nous attendons de façon concrète quelle sera la réalité de ces propositions. En l'état tant que la charte n'est pas désavouée juridiquement, notamment par une instance de la justice administrative (TA), celle-ci reste la référence de l'organisation des services de Guadeloupe.**

Nous avons été informés de nouvelles attaques contre les personnels :

- **Punir les agents malades** deviendrait la nouvelle trouvaille de la DTPJJ pour résoudre les nombreux arrêts de travail recensés dans les services. Par mail, le 2 août, les agents sont informés de la proratisation ou suppression de l'indemnité de vie chère pour les agents en arrêt de travail.
- Le 6 septembre, un agent s'est absenté en urgence (environ 1h30) avec l'accord d'un cadre pour porter assistance à un autre collègue en grande difficulté. Aujourd'hui, la DT lui reproche de n'avoir pas pris l'attache de son supérieur direct avant de s'y rendre.

Le SNPES-PJJ-FSU a été au coté des personnels pour défendre leurs droits et faire respecter les règles administratives en vigueur. Cette année, nous maintiendrons ce cap avec les mêmes ambitions pour continuer à remporter des victoires !